

QUELQUES CHIFFRES

EN FRANCE

- 99% des ressources prélevées dans la nature deviennent des déchets en moins de 42 jours.*
- La quantité de déchets ménagers est en augmentation régulière : 441 kg/hab/an en 1995 et 536 kg en 2006 (+ 20 % par habitant en 12 ans).
- Les déchets d'emballages entrent pour près de 30 % en poids et 50 % en volume dans la quantité totale des ordures ménagères.
- En 2008, seuls 30 % des déchets ménagers sont recyclés ; 70 % soit 23 millions de tonnes sont envoyés à la décharge ou à l'incinération. Dans certains pays comme l'Allemagne, la Suède ou la Finlande, les taux de recyclage dépassent les 45%.



LES PROBLEMES

LE SUREMBALLAGE

Le suremballage est une pratique de commercialisation des produits avec un emballage excessif. Certes, ces emballages sont là pour protéger le produit contre

l'humidité, la lumière, l'oxygène, la perte de goût. Ils facilitent également la logistique et rendent le produit plus attractif. Mais cette pratique émet énormément de déchets.

LES DECHARGES

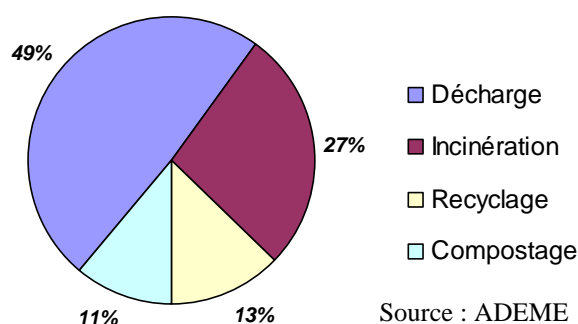
Conséquence du trop-plein d'ordures près de 10 000 décharges illégales existent en France. Quant aux décharges autorisées, elles sont loin de l'objectif fixé par la loi de 1992 sur les déchets. Celle-ci stipulait qu'à partir de juillet 2002, on ne pourrait mettre en décharge que les déchets « ultimes », c'est-à-dire ceux qui

ne peuvent pas être valorisés. Problème : les alternatives à la mise en décharge, comme le recyclage, sont encore trop peu développées en France. Résultat, la quasi-totalité des décharges continuent de recevoir des déchets valorisables...

L'INCINERATION

L'incinération consiste à détruire par le feu une grande quantité de déchets. Elle est le second mode de traitement des déchets (après la mise en décharge). Les substances toxiques présentes dans les ordures se retrouvent dans les fumées (dont les fameuses dioxines) et les résidus de combustion. L'exposition à ces fumées entraînerait une multiplication par 2 (voire 3) de certains cancers (sein, prostate). Pour des raisons techniques, l'incinérateur doit tourner en permanence, nécessitant donc un apport constant de déchets, en totale contradiction avec les objectifs de réduction des ordures. L'incinération est d'ailleurs interdite dans certains pays.

Répartition des ordures ménagères selon le mode de traitement (2006)



LE LOBBYING

Le marché des déchets est une activité économique qui ne connaît pas la crise. Les industriels n'ont donc aucun intérêt à réduire la masse de produits jetables. Boire l'eau du robinet : un bon sens écologique mais ennemi public n°1 des industriels. Un fonctionnaire œuvrant pour la prévention des déchets a ainsi subi des attaques personnelles de la part d'industriels. Réduire nos déchets, c'est produire moins de déchets mais aussi produire moins, tout simplement. Et cela ne plait pas. Ce que l'on ne dit pas, c'est que la gestion durable des déchets créerait bien plus d'emplois qu'elle n'en ferait disparaître. Selon une étude menée par la Commission européenne, le traitement de 100 000 tonnes de déchets par recyclage crée 200 emplois, mais seulement 20 à 40 s'ils sont incinérés et 10 s'ils sont mis en décharge.